

LE SOIR

Santé / Un appel aux pouvoirs publics

Le réseau sans fil inquiète l'Europe

L'extension sans borne du réseau sans fil peut nuire à la santé : face à ce constat, l'Agence européenne de l'environnement a recommandé hier, aux pouvoirs publics des Vingt-Sept, de prendre des mesures afin de mieux protéger le public des ondes de choc des temps modernes (GSM, pylônes, wi-fi, téléphones sans fil à domicile...).

À l'appui de cette requête, l'Agence européenne délivre les conclusions du rapport international « BioInitiative ». Divulguée dans nos colonnes (*Le Soir* du 5 septembre), cette étude compile les risques (cancers, problèmes nerveux, modification de l'ADN, troubles du sommeil...) engendrés par une exposition chronique ou trop importante aux ondes électromagnétiques.

« Des mesures appropriées doivent être prises... »

L'Agence européenne de l'environnement le reconnaît : elle n'a pas de compétence immédiate dans ce domaine réservé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Mais sa participation à un chapitre du rapport « BioInitiative » consacré au principe de précaution et la posture figée de l'OMS dans ce dossier l'incitent à mettre les pouvoirs publics de-

vant leurs responsabilités. « *Des mesures appropriées et proportionnées doivent être prises pour éviter les menaces importantes que font peser sur la santé les champs électromagnétiques...* »

Cet été, le gouvernement allemand avait anticipé le mouvement en recommandant l'extrême prudence à domicile et en invitant le public à privilégier les connexions avec fils. Et en Belgique ? Pour rappel, les normes d'exposition sont du ressort du fédéral (20,6 volts par mètre). Et ce dernier a par deux fois rejeté la prudence du Conseil supérieur de la santé, qui préconise une norme de 3 v/m.

Seule, la Région bruxelloise a adopté cette valeur de 3 v/m, d'application dès 2009. Mais le gouvernement fédéral a introduit un recours contre cette décision, estimant qu'une région ne peut légiférer en ce domaine.

Des recommandations attendues pour fin 2007

En Communauté française, le cabinet de la ministre présidente Marie Arena (PS) note que les écoles publiques sont câblées et ne disposent pas du wi-fi, ni de téléphone de type DECT (sans

fil). « *Par ailleurs, le réseau public proscrit toute implantation d'antenne sur ses bâtiments* », souligne notre interlocuteur. De son côté, le cabinet de la ministre de la Santé Catherine Fonck (CDH) précise que « *la Communauté française se positionnera en accord avec ses partenaires des autres gouvernements (...)* »

Et en Région wallonne ? Au cabinet du ministre-président Demotte (PS), on estime que c'est au fédéral à adapter, le cas échéant, les normes. Ce que le porte-parole de Didier Donfut (PS), en affaires courantes, confirme : « *Des nouvelles recommandations européennes devraient être formulées par la Commission d'ici la fin de l'année. La Belgique devra prendre attitude à ce moment-là...* » ■

CHRISTOPHE SCHOUNE